



Campagne de vaccination contre le COVID-19

Berne, le 30 mars 2023

## Infolettre 15 destinée aux lieux de vaccination

Mesdames, Messieurs,

Destinée à tous les fournisseurs de prestations, la présente infolettre contient des informations sur le déroulement des vaccinations contre le COVID-19 au printemps et à l'été 2023.

### **Recommandation de vaccination contre le COVID-19 pour le printemps/l'été 2023**

**Valable à partir du 3 avril 2023**, la **nouvelle recommandation de vaccination contre le COVID-19** de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) **remplace la version précédente** qui avait été émise pour l'automne/l'hiver 2022/2023 (état : 29.11.2022).

En raison de la faible circulation du virus attendue et du taux d'immunité élevé au sein de la population, l'OFSP et la CFV ne formulent aucune recommandation de vaccination pour le printemps/l'été 2023. Ainsi, en principe, **toutes les vaccinations contre le COVID-19** sont désormais **payantes**.

Une vaccination est recommandée par l'OFSP et la CFV seulement pour les personnes vulnérables de 16 ans ou plus si la ou le médecin traitante estime qu'elle est indiquée d'un point de vue médical dans cette situation épidémiologique et dans ce cas particulier, qu'une meilleure protection contre les maladies graves peut être atteinte provisoirement et que la dernière dose de vaccin remonte à plus de six mois. Dans ce cas, la dose est administrée gratuitement.

### **Prix de la troisième dose de rappel dans le système d'auto-prise en charge des coûts** (cf. *Infolettre 14*)

Dans le canton de Berne, l'offre de vaccination est principalement assurée par les structures ordinaires et non plus par les centres de vaccination cantonaux. Le canton ne prévoit donc pas de prix contraignant pour la vaccination et recommande un tarif indicatif de 64 francs. La procédure de paiement dépend du lieu de vaccination.

### **Processus de facturation dans le système d'auto-prise en charge des coûts** (cf. *Infolettre 14*)

Le canton relève dans VacMe le nombre de vaccinations avec auto-prise en charge des coûts et effectuées par lieu de vaccination. Il transmet ces informations chaque trimestre à la Confédération pour un décompte effectif des frais. Celle-ci verse directement aux lieux de vaccination un montant forfaitaire qui s'élève à 30 francs par vaccination, qui couvre le vaccin, le matériel et la logistique.

Parallèlement au processus de vaccination, les lieux de vaccination sont priés de documenter correctement les vaccinations avec auto-prise en charge des coûts et de facturer les coûts correspondants directement aux personnes qui se font vacciner. Les éventuelles rectifications doivent être effectuées durant le semestre en cours ; il n'est plus possible de le faire a posteriori après le décompte trimestriel.

### **Commande du vaccin bivalent Spikevax® Original / Omicron BA.4-5 de Moderna**

Autorisé par Swissmedic, le vaccin bivalent Spikevax® Original / Omicron BA.4-5 de Moderna sera disponible à partir du 11 avril 2023 auprès du service de commande en ligne. Venant remplacer le vaccin bivalent Spikevax® Original / Omicron BA.1, l'utilisation et les paramètres logistiques restent les mêmes. En raison des coûts de base élevés et de la faible demande, nous ne fournissons pas d'étiquettes avec cet article.

### **Livraison du vaccin et du matériel**

La demande de vaccination contre le COVID-19 étant très faible, seules deux livraisons auront lieu chaque semaine les lundis et jeudis à partir de la semaine 15. Les commandes réalisées :

- jusqu'au jeudi midi seront livrées le lundi suivant ;
- jusqu'au mardi midi seront livrées le jeudi de la même semaine.

### **Fêtes de Pâques :**

- Pas de livraison le vendredi 7 (vendredi saint) et le lundi 10 avril 2023 (lundi de Pâques).
- Les commandes réalisées jusqu'au mardi 4 avril à midi seront livrées le jeudi 6 avril.
- Les commandes réalisées jusqu'au mercredi 5 avril à midi seront livrées le mardi 11 avril.

### **Page recensant les lieux de vaccination**

Plus de 45 lieux de vaccination sont actuellement recensés sur notre site Internet [www.be.ch/vaccination-a-berne](http://www.be.ch/vaccination-a-berne).

Nous vous prions de vérifier les données concernant votre lieu de vaccination et, le cas échéant, de nous faire part de tout changement aussi rapidement que possible à l'adresse [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch).

### **Autres questions**

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur le processus de vaccination, de l'enregistrement à l'administration des doses, à la page :

#### **Informations sur la vaccination à l'intention des professionnel·le·s de la santé**

Les points de contact habituels restent à votre disposition :

- En cas de question sur VacMe, sur le service de commande en ligne ou pour communiquer des informations destinées à la page recensant les lieux de vaccination : [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch), 031 636 98 27
- En cas de questions d'ordre médical (professionnelles de la santé uniquement) : [med.vac@be.ch](mailto:med.vac@be.ch)

En vous remerciant vivement de votre engagement et de votre précieux soutien dans la lutte contre la pandémie, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Stefan Bähler  
Responsable de la vaccination contre le COVID-19  
pour l'Office de la santé du canton de Berne



Martin Schellenberg  
Responsable de la logistique COVID-19  
pour le Service pharmaceutique du canton de Berne

Annexe:

- Recommandation de vaccination contre le COVID-19 (valable dès le 3 avril 2023)